



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3A/2025/6010/151 du 23 janvier 2026 du Ministre du Travail, à savoir

la société TEBE s.ar.l. a été autorisée à exploiter un parking couvert à Bertrange, 231-233 rue de Luxembourg.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

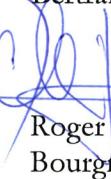
Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 30 janvier 2026

Commune de BERTRANGE
Roger MILLER
Bourgmestre ff
Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 30 janvier 2026

Commune de BERTRANGE
Roger MILLER
Bourgmestre ff
Georges FRANCK
Secrétaire